

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Ville de LEFOREST ;  
Vu le Code des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la Route ;  
Vu le code Pénal ;  
Vu la Manifestation Locale organisée par L'UTIL du Dimanche  
21 Juin 2026, Place Salengro à Leforest.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer temporairement la Circulation et le Stationnement, pour permettre le bon déroulement du Concert de L'UTIL Place Salengro à Leforest.

**ARRÊTÉ 2026/084**

**ARRETE TEMPORAIRE  
DE RESTRICTION DU STATIONNEMENT**

- Article 1** La Circulation et le Stationnement seront interdits Place Roger Salengro (périmètre défini par un barriérage), **Du Dimanche 21 Juin 2026 à 10H00 au Lundi 22 Juin 2026 à 02H00.**
- Article 2** Cependant seront autorisés à circuler les véhicules d'urgence tels que Pompiers, SAMU, Ambulances, Médecins, Police.
- Article 3** Les prescriptions du présent arrêté seront rappelées par une signalisation appropriée, mise par les Services Techniques de la ville de Leforest.
- Article 4** Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois.
- Article 5** Monsieur le Maire,  
Madame la Directrice Générale des Services  
Le Commissaire de Police,  
La Police Municipale,  
Les Services Techniques de la Ville.

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la Mairie et mis en ligne sur le site Internet de la Ville.

Fait à Leforest, le 1<sup>er</sup> Juin 2026.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la publication le 02/06/2026.

Le Maire,

Christian MUSIAL

